

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**
-
OCCUPATION POUR TERRASSE

ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION.....
Représentée par..... Tel.....
Adresse..... Fax.....
Courriel..... N° RCS ou RM.....

ADRESSE DE L'EMPLACEMENT QUI FAIT L'OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE
Parcelle(s) cadastrale(s) n°..... Surface d'occupation souhaitée (arrondie au m² supérieur).....
Longueur de la terrasse..... Largeur de la terrasse.....
Longueur de la façade de l'établissement.....

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : demande initiale renouvellement

DURÉE DU STATIONNEMENT : du/...../..... au/...../.....

AUTORISATION DE TRAVAUX (le cas échéant) : Permis de construire Déclaration préalable Travaux exemptés de permis

N° : .. - ... - - ... -

déposée en mairie le/...../.....

Avis favorable du maire en date du/...../.....

MOBILIER INSTALLÉ SUR LA TERRASSE :

Nombre de tables.....

Nombre de chaises.....

Nombre de porte-menu (le cas échéant).....

Nombre de parasols et couleur (le cas échéant).....

Hauteur du plancher (le cas échéant).....

Autres renseignements (ex : jardinières, desserte, ...).....

Fait à, le

Signature du pétitionnaire

La demande ne vaut pas autorisation. Toute occupation du domaine public avant la date de délivrance de l'arrêté engage la seule responsabilité du demandeur.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE

La Commune de Cadillac n'acceptera aucune installation sur le domaine public avant que ne soit fournis les justificatifs nécessaires ci-après énumérés.

Toute demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit être accompagnée des documents suivants :

- copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers
- plan de situation de l'utilisation et descriptif de l'aménagement.
- Attestation d'assurance pour l'exploitation du domaine public couvrant la responsabilité du pétitionnaire en cas de dommage corporel et/ou matériel causés à quiconque par lui-même, ses matériels ou installations.